
MAIRIE DE PALEY

12, Rue de la Mairie - 77710 PALEY

TELEPHONE : 01 64 31 53 53

TELECOPIE : 01 64 31 49 12

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 décembre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le sept décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PALEY, régulièrement convoqué le deux décembre deux-mil-vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, en salle du conseil, sous la Présidence de Michel COCHIN Maire.

Étaient présents :

M. COCHIN Michel, Maire,
M. DEJARDINS Gilles et M. GILLON Daniel, Adjoints au Maire,
M. BAYET Patrick, Mme VASSEUR Aurélie, M. GOIMBAULT Nicolas, Mme CAPPAN Mélanie et M. CANDY Thomas, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :

Mme ROCHER Céline, qui donne son pouvoir à Mme VASSEUR Aurélie,
M. AUJARD Jérémy qui donne son pouvoir à M. GOIMBAULT Nicolas,
Mme WOLFF Catherine qui donne son pouvoir à M. DEJARDINS Gilles.

Soit 11 votants.

Mme VASSEUR Aurélie est élue secrétaire de séance.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

SUJET N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU DIX-SEPT OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX

En l'absence de question, le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

SUJET N°2 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2022

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,
VU le budget primitif 2022 de la commune de Paley,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget primitif de l'exercice 2022 afin de pouvoir s'acquitter des frais d'étude liés au contrat rural concernant la partie AVP (avant-projet) de la mission de maîtrise d'œuvre, imputés au chapitre 20 – article 203 de la section investissement dépenses, conformément à la délibération n°2022/25 du 29 juin 2022 ;

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre	Article	Dénomination	Crédits ouvert	Crédits réduits
20	203	Frais d'étude et de recherche	+ 6 746.18€	
21	21538	Autres réseaux		- 3 362€

Section d'investissement – Recettes

Chapitre	Article	Dénomination	Crédits ouvert	Crédits réduits
10	10226	Taxe d'aménagement	+ 3 384.18€	

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** la décision modificative ci-dessus.

Questions diverses :

1. Monsieur Le Maire informe que la récente coupure d'eau qui a impacté l'ensemble de la commune n'était pas liée aux travaux réalisés sur le surpresseur de la croix blanche. Il s'agissait d'une panne d'un logiciel. Ayant eu l'information tardivement, la commune n'a pas pu communiquer sur l'application panneau pocket.

2. Monsieur Le Maire informe que les représentants des associations occupant la salle MTL ont été reçu afin de trouver un compromis, pour pouvoir dès la rentrée de septembre, réunir les différents cours sur deux jours dans la semaine afin de réaliser des économies de chauffage. Les associations étant engagées avec leurs adhérents, celles-ci ne pouvaient pas modifier leurs plannings dès maintenant. Cependant, les activités seront concentrées dans une seule salle dès cette semaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h32.

**Le Maire
Michel COCHIN**



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.